

vivre ensemble

LETTRE D'INFORMATION DE LA MAIRIE

N ° 1 6 2 ■ S E P T E M B R E 2 0 1 5

VILLAGE DE
SAINTE JEAN
DE MOIRANS

Listes électorales

Si vous n'êtes toujours pas inscrit sur la liste électorale de la commune, effectuez la démarche avant le 30 septembre si vous voulez que votre demande d'inscription soit prise en compte pour les élections régionales qui auront lieu les **6 et 13 décembre 2015**. Rendez-vous en mairie.

Forum des associations

Le forum des associations se tiendra le **samedi 12 septembre à partir de 13 h 30** au centre socio-culturel.

Toutes les associations locales seront là pour vous présenter leurs activités et vous permettre de vous inscrire pour la saison 2015-2016.

Repas des aînés

Vous êtes nouveau à St Jean, vous avez 71 ans et plus, faites-vous connaître en mairie. Cela aidera à organiser au mieux le repas qui vous sera offert le **samedi 28 novembre à midi**.

MOBILISATION GENERALE !

Virades de l'Espoir

Participez aux Virades de l'Espoir à St Jean le **samedi 26 septembre**

La Mairie de St Jean, le CCAS, les écoles du village et les associations locales se mobilisent contre la mucoviscidose pour redonner espoir aux enfants. Venez participer aux Virades de l'Espoir le **samedi 26 septembre** sur la plateforme sportive. Retenez cette date dès aujourd'hui et invitez vos amis à participer à des activités ludiques. Venez encourager les enfants des écoles ! Activités proposées : course de l'espoir, tir à l'arc, mur d'escalade, jeu du fakir, concert, démonstration de body karaté... A cette occasion, nous recherchons des capsules nespresso usagées, vidées et propres pour l'atelier d'art créatif.

La recherche avance, mais si par des actions simples nous pouvons l'accélérer, faisons-le. Un seul mot d'ordre : donner du souffle pour ceux qui en manquent !

CODE DE LA ROUTE

Stationnement très gênant

En plus des infractions d'arrêt et de stationnement gênant et dangereux, un décret du 2 juillet 2015 introduit dans le code de la route la notion d'arrêt et de stationnement très gênant, sanctionnée d'une amende de 4^{ème} classe, d'un montant de 135 €.

Quelques exemples d'arrêt ou stationnement faisant dorénavant partie de cette catégorie (cf. article R. 417-11 du code de la route pour la liste complète) : sur les emplacements réservés aux personnes handicapées, sur les passages piétons, sur les trottoirs (pour les véhicules motorisés), sur les voies vertes, les voies bus, les bandes et pistes cyclables, au droit des bouches d'incendie.

De plus, il est maintenant interdit de stationner à moins de cinq mètres des passages piétons du côté où arrivent les véhicules (sauf pour les 2 roues, qui gênent moins la visibilité). Le législateur a ainsi voulu renforcer encore la protection des usagers fragiles et favoriser les modes de déplacement actifs. N'attendons pas la sanction pour faire preuve de civisme et pour respecter les règles de stationnement, dont le but est une meilleure sécurité et un mieux vivre ensemble.

A la demande de nombreux parents, pour tenter de limiter le stationnement sauvage et les dangers qu'il engendre dans une zone très fréquentée par les enfants, nous avons installé des barrières et potelets devant la crèche et vers la mairie. Coût de l'opération, environ 1500 €. Ce n'est malheureusement qu'un exemple de ce que le manque de civisme peut coûter aux contribuables.

Information mairie

■ Les prochaines cérémonies

• Récompenses sportives

La cérémonie aura lieu le **11 septembre à 18 h 30** au centre socio-culturel.

• Médaillés du travail

Une réception sera organisée en leur honneur le **samedi 12 septembre à 10 h 30**.

• Nouveaux arrivants

Une réception aura lieu le **samedi 12 septembre à 10 h 30** pour fêter votre arrivée sur la commune et celle des bébés de l'année.

■ Aide aux vacances des enfants

Les parents qui ont des enfants de moins de 16 ans au 31 décembre 2015 et qui sont partis en colonies ou en camps agréés Jeunesse et Sport, peuvent bénéficier d'une participation si leur quotient familial est inférieur ou égal à 1200. Renseignements en Mairie.

■ Etat Civil

• Bienvenue à

Ivanna Morais née le 22 juillet

• Ils ont uni leur destinée

Jean-Philippe Pastorel et Evelyne Giry le 27 juin

Yannick Biet et Emilie Gay le 4 juillet

Emmanuel Boyer et Caroline Merle le 11 juillet

Géraldine Casse et Perrine Pace le 11 juillet

Julien Grasseler et Lauriane Charat le 18 juillet

Julien Caron et Mélissa Arancibia le 29 août

• Elle nous a quittés

Paulette David le 17 juillet

ENVIRONNEMENT

Ma ruche je l'aime, je la déclare !

Tous concernés par la déclaration des ruches !

Toute personne possédant ou détenant une ou plusieurs ruche(s) est invitée à déclarer sa ou ses ruche(s).

Pourquoi déclarer ?

Outre le fait que cette déclaration de ruche est obligatoire et ce, dès la première ruche, les abeilles, comme tout animal, sont confrontées à des problèmes sanitaires. Afin de gérer ceux-ci, il est indispensable de savoir où elles sont. Une lutte efficace est une lutte collective. Par ailleurs, savoir où sont vos ruches nous permet de vous prévenir en cas d'alerte (sanitaire ou d'épandage...). Enfin, il faut savoir que les aides ou subventions allouées à l'apiculture dépendent du nombre officiel de ruches et de ruchers. Plus on sera nombreux à déclarer, plus la gestion des problèmes sanitaires sera facile, et plus on aura d'aides !

Qui doit déclarer ?

Tous les détenteurs de ruche, dès la première ruche.

Quand doit-on déclarer ses ruches ?

Tous les ans, entre le 1^{er} novembre et le 28 (ou 29) février.

Comment déclarer ses ruches ?

Deux moyens sont disponibles pour déclarer ses ruches :

- Par internet sur le site : www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr
 - Par papier en retournant le document Cerfa N°13995*02 à votre Groupement de Défense Sanitaire (GDS).
- Merci pour les abeilles !

COMPAGNIE DES PINCES A LINGE

Spectacle de cabaret

La Compagnie des Pincés à Linge présente son nouveau spectacle de Cabaret : 10 ans !

Servis sur un plateau, venez prendre votre dose de situations quotidiennes, tournées au comique lors de cette soirée familiale ! Cette fois, les Pincés à Linge vous entraînent sur leur fil "cabaret" fait de flash-backs et d'avenir énergisant où l'humour, le chant, la musique et les petites scènes de notre vie sont à consommer sans modération !

Répondez présents à leur invitation le **samedi 3 octobre à 20 h 30** au Centre socio-culturel.

Réservation : 06 61 87 19 24. Entrée : 8 €, réduit 6 €.

PETITE ENFANCE

Crèche Les P'tits Loups

■ Assemblée Générale

L'Assemblée Générale de l'association « Les P'tits Loups » a eu lieu le 30 juin dernier. A cette occasion, un nouveau Conseil d'Administration, composé de parents bénévoles, a été formé. Nous remercions vivement toutes les familles ainsi que tous les partenaires qui étaient présents ou représentés pour leur participation.

Nous remercions également les membres de l'ancien Conseil d'Administration ainsi que les parents qui se sont investis tout au long de l'année, pour le bien-être et le bonheur de nos P'tits Loups.

Nous espérons que cette nouvelle année sera riche de nouveautés, rencontres, et événements conviviaux !

■ Anniversaires

Un très joyeux anniversaire à Léo, Tessa et Célyann, qui fêtent ce mois-ci leurs 2 ans !

CULTURE

Expo d'Arts 2015

L'exposition d'Arts 2015 aura lieu les **14 et 15 novembre** au Centre socio-culturel. Les inscriptions seront reçues jusqu'au 20 octobre. Bulletins disponibles à l'accueil de la mairie.

SPORT

Tournoi de pétanque

Le Football Club La Sure organise la " Buxia Cup 10^{ème} édition" le **dimanche 6 septembre** au stade municipal de La Buisse. Inscriptions sur place à 10 h. Début du tournoi à 11 h.

Participation de 5 € pour la doublette.

Buvette et petite restauration sur place.

Renseignements et inscriptions : 06 69 67 00 55 – 06 29 69 07 85 ou www.fclasure.fr

RECRUTEMENT

L'armée de Terre « au contact »

Présente au cœur des villes au plus près de nos concitoyens, elle agit depuis plus de six mois dans le cadre de l'opération sentinelle, mais aussi en opérations extérieures.

Dans le contexte actuel, l'armée de Terre est un partenaire majeur des jeunes favorisant leur premier emploi. Avec des durées de contrats adaptées allant de 1 à 10 ans, l'armée de Terre poursuit son recrutement pour atteindre un total de 15 000 jeunes en 2015. N'hésitez pas à vous renseigner dès à présent au CIRFA de Grenoble (04 76 76 22 30) ou sur leur site internet sengager.fr, de nombreux postes sont à pourvoir.

PAYS VOIRONNAIS

Les Rencontres de l'évolution professionnelle

Elargir ou consolider ses compétences, s'informer sur les possibilités d'évolution professionnelle, de changement de métier ? Aujourd'hui s'adapter à de nouvelles situations est devenu une nécessité pour la plupart des salariés afin de se maintenir dans l'emploi.

L'accès à l'information et à la formation est donc devenu incontournable. Mais il n'est pas toujours simple de s'y retrouver parmi les différents dispositifs et offres de formations.

Afin de vous accompagner dans votre recherche, la Maison de l'Emploi du Pays voironnais et du Sud Grésivaudan organise les Rencontres de l'évolution professionnelle le **vendredi 9 octobre** à partir de 14 h à la salle des fêtes de Voiron.

CONSEIL DE VILLAGE

Auto-pouce

Pour les personnes qui ne seraient pas encore adhérentes à l'auto-pouce, l'inscription peut être faite lors du forum des associations qui aura lieu le **12 septembre** au Centre socio-culturel ou lors des permanences des élus le samedi matin. N'hésitez pas : l'adhésion est gratuite !

Rappel des pièces à fournir :

- Pour le conducteur : pièce d'identité, permis de conduire, photo et attestation d'assurance .
- Pour le passager : pièce d'identité, photo et autorisation parentale pour les mineurs.

A découper selon les pointillés et à conserver pour avoir les informations utiles de la Mairie et l'Agenda de septembre

vivre ensemble

AGENDA ■ SEPTEMBRE 2015

VILLAGE DE SAINT JEAN DE MORNANT

- **Tournoi de pétanque FC La Sure**
6 septembre à partir de 10 h à La Buisse
- **Conseil Municipal**
8 septembre à 20 h à la Mairie
- **Récompenses sportives**
11 septembre à 18 h 30
au Centre socio-culturel
- **Permanence des élus**
12 septembre de 9 h 30 à 11 h 30 en Mairie sans rdv
- **Accueil des nouveaux arrivants et des bébés de l'année**
12 septembre à 10 h 30 au Centre socio-culturel
- **Médillés du travail**
12 septembre à 10 h 30 au Centre socio-culturel
- **Forum des associations**
12 septembre de 13 h 30 à 17 h
au Centre socio-culturel
- **Collecte de sang**
14 septembre de 17 h à 20 h au Centre socio-culturel
- **Visite des travaux patrimoniaux**
19 septembre à 9 h 30 au parking du gymnase
- **Journée du patrimoine**
20 septembre sur la Place
- **Apéro concert du Conseil de Village**
25 septembre à 18 h dans la cour de l'ancienne école
- **Permanence des élus**
26 septembre de 9 h 30 à 11 h 30 en Mairie sans rdv
- **Virades de l'Espoir**
26 septembre à la plateforme sportive
- **Spectacle théâtre Cie des pinces à linge**
3 octobre à 20 h 30 au Centre socio-culturel
- **Expo bois**
10 et 11 octobre
- **Assemblée Générale de la MPT**
12 octobre à 19 h au Centre socio-culturel
- **Matinée de l'emploi**
13 octobre
- **Sortie publique organisée par le Pic Vert**
14 octobre à 8 h devant la Mairie
- **Forum citoyen**
18 octobre à partir de 9 h 30 au Centre socio-culturel
- **Apéro concert du Conseil de Village**
23 octobre à 18 h dans la cour de l'ancienne école
- **Thé dansant UNRPA**
25 octobre à 14 h au Centre socio-culturel

info services

SEPTEMBRE 2015

VILLAGE DE
SAINT JEAN
DE MOIRANS

Numéros d'urgence

Samu : 15
Police secours / gendarmerie : 17
Pompiers : 18
N° général : 112
Police municipale : 09 67 24 23 55

Mairie

Tél : 04 76 35 32 57
Mél : mairie@st-jean-de-moirans.fr
web : www.st-jean-de-moirans.fr

Retrouvez-nous également sur notre page Facebook :
Saint Jean de Moirans - Page de la Commune

Médecin de garde

Appelez votre médecin traitant, un répondeur vous donne le n° de téléphone et le nom du médecin de garde.

Pharmacie

Cécile CHADUC
146 Ch. de l'Île Verte - Tél : 04 76 35 37 48
En dehors des heures ouvrables et le dimanche, composez le 3915.

Professionnels de la santé

- **Marc CHASSIGNEUX** • Médecin généraliste
167 Chemin de la Tençon - Tél : 04 76 35 38 90
- **Christiane COPPEY** • Médecin généraliste, acupuncteur, homéopathe
Rue du 8 mai 1945 - Tél : 04 76 35 41 88
- **Karine LIMOUSIN** • Infirmière
63 Ch. des Marronniers
Tél : 04 76 07 84 16 - 06 17 42 72 58
- **Patrick COUINET** • Dentiste
Rue du 8 mai 1945 - Tél : 04 76 35 42 90
- **Morgane GALLIN** • Dentiste
140 Rue du 8 mai 1945 - Tél : 04 76 35 42 90
- **Julia LAUTER, Stéphanie MOLLE, Florent OLIVA, Emilie PAILLOT**
Masseurs Kinésithérapeutes
63 Ch. des Marronniers - Tél : 04 76 67 32 71
- **Laure BALDACCHINO** • Orthophoniste
63 Ch. des Marronniers - Tél : 04 76 67 33 58
- **Grégory FAGOT** • Ostéopathe
63 Ch. des Marronniers - Tél : 04 76 07 74 17
- **Ana TABARES** • Pédicure, podologue
63 Ch. des Marronniers - Tél : 04 76 35 30 94
- **Frédéric SALGUES** • Réflexologie
70 Av. Marie Fourcade - Tél : 06 32 71 26 41

Marché

Le marché a lieu tous les mardis et vendredis de 6 h à 12 h sur la Place du Champ de Mars.

MOBILISATION

Association des Donneurs de Sang Bénévoles

Après la période de vacances, les stocks de sang sont au plus bas. Une campagne est lancée pour solliciter les dons.

Donneurs, mobilisez-vous.

Venez à la collecte qui aura lieu : **lundi 14 septembre de 17 h à 20 h** au Centre socio-culturel.

Merci d'avance pour votre générosité.

Maison Pour Tous

Renseignements et inscriptions auprès du secrétariat de la MPT
Tél : 04 76 35 30 09 • <http://mouquette.free.fr>

■ Forum des associations

Organisé par la commune, il se tiendra le **samedi 12 septembre de 13 h 30 à 17 h** au centre socio-culturel. Comme chaque année, la Maison Pour Tous sera présente avec plus d'une vingtaine d'activités, sportives, culturelles et de loisirs, pour tous ! Le groupe ados sera présent pour vous rencontrer et échanger sur son programme...

Vous pouvez d'ores et déjà consulter le site internet de la MPT : <http://mouquette.free.fr/> pour découvrir tous les détails sur ces activités. Des nouvelles sections ouvriront si vous êtes assez nombreux à vous inscrire !

■ Infos sections

- La section « **Coup de Pouce** » qui assure l'Accompagnement à la Scolarité auprès des élèves du primaire fait appel aux bénévoles qui pourraient consacrer une heure par semaine auprès des enfants dès la sortie de l'école, à 15 h 45. Merci de vous faire connaître à la MPT, nous avons besoin de vous !

- La « **relaxologie** » : un ensemble d'exercices simples pour se ressourcer et découvrir comment agir soi-même pour un « mieux-être » du corps et de l'esprit, et intégrer ces outils dans la vie quotidienne.

Ados ou adultes, venez vous détendre, respirer et participer activement à l'équilibre de votre santé, en partageant un moment convivial.

Séances le lundi à 14 h 30 ou 19 h 30. Séance d'essai possible. Inscription au Forum.

Renseignements auprès de Françoise l'animatrice au 06 78 10 16 98.

■ Assemblée générale

Important : A noter sur vos agendas ! L'Assemblée Générale de la MPT aura lieu le **lundi 12 octobre à 19 h**, salle Honoré Berland au centre socio-culturel. Il est essentiel que les adhérents soient présents en nombre... car c'est le moment des bilans des comptes et des activités, et celui des nouvelles propositions. Un apéritif dînatoire vous sera proposé en toute convivialité à l'issue de la réunion.

■ Karaté Club

Les cours de karaté ont lieu le lundi de 17 h 30 à 18 h 30 pour les enfants jusqu'à 12 ans.

Nouveauté cette année : le Body Karaté Ados Adultes qui a lieu de 19 h à 20 h.

Karaté Adultes de 20 h à 21 h 30.

Le mercredi : Baby à partir de 3 ans 1/2 de 16 h 30 à 17 h 15 et enfants jusqu'à 12 ans de 17 h 30 à 18 h 30.

Vivre ensemble

Suite

LETTRE D'INFORMATION DE LA MAIRIE

N° 162 ■ SEPTEMBRE 2015

VILLAGE DE
SAINTE JEAN
DE MOIRANS

INFORMATIONS MAIRIE

CCAS

Vous qui avez des problèmes pour lire des ouvrages à petits caractères, le CCAS met à votre disposition des livres écrits avec une grosse police.

Renseignement auprès de Marie-Line, à la Mairie.

Attention à la diffamation

La municipalité a porté plainte contre X le 6 juillet dernier, pour des propos diffamatoires contre des agents communaux.

Elle en profite pour rappeler que des propos diffamatoires par voie d'affichage, de courrier ou de message téléphonique laissé sur le répondeur, sont passibles d'une amende de 12 000 euros.

Qu'ils concernent d'ailleurs tout Saint-Jeannais, les agents municipaux, mais aussi les élus...

Le prochain "Vivre ensemble" paraîtra début octobre.

Faites parvenir vos articles avant le 15 septembre.

Directeur de la publication : L. Béthune
Rédaction, conception, création :
Commission Communication
Impression : Mairie
Dépôt légal en préfecture : n°37/01/presse

VIVE LES LÉGUMES...

Jardin partagé

Pour manger sain, cultivez vos propres légumes ! Rien de bien compliqué, mais parfois on ne sait pas par où commencer, quand planter quoi, comment arroser pendant les vacances ...

Pour permettre aux habitants de Saint-Jean-de-Moirans de pratiquer le jardinage dans un cadre collectif, des élus et des habitants souhaitent mettre en place une forme adaptée de jardin partagé, si cette idée est soutenue par d'autres. En plus de fournir des légumes, ce jardin permettra de redécouvrir des variétés oubliées par nos supermarchés, de mettre en place des dynamiques collectives permettant l'éducation et la sensibilisation à des pratiques écologiques de jardinage et de développement durable.

Si vous êtes intéressé et motivé, rejoignez-nous pour travailler à la mise en place des « éco-jardins de Saint-Jean-de-Moirans ». (mairie@st-jean-de-moirans.fr).

LOISIRS

Skate Park

Les réunions de travail entre jeunes et élus concernant l'éventuelle création d'un skate park se sont enchaînées... Avant d'entrer dans une réflexion plus précise, il nous a semblé essentiel de procéder à un sondage, afin de savoir le nombre de personnes qui pourraient être intéressées par un tel projet.

Tel était donc l'objectif de la dernière réunion qui s'est tenue le 23 juin dernier en mairie, au cours de laquelle le sondage a été préparé et validé par l'ensemble des personnes présentes.

Il est consultable sur le site de la mairie, sur la page officielle Facebook et à l'adresse suivante : <http://goo.gl/forms/UERszc2qBW>

N'hésitez donc pas à le remplir, cela ne prend que quelques minutes ! Les réponses apportées nous permettront de mieux cibler ce projet et l'aménagement qui pourrait être fait, pour la satisfaction du plus grand nombre.

Merci de votre participation !

EN BREF

Visite des travaux patrimoniaux

Dans le cadre des journées du patrimoine, le **samedi 19 septembre**, nous vous proposons de faire le tour des principaux travaux réalisés depuis le début 2015.

Pour ceci, nous vous proposons le programme suivant a été choisi :

- 9 h 30 : RDV sur le parking du gymnase, visite de la mare pédagogique
- 10 h : trajet en covoiturage jusqu'au pont de la Morge à La Patinière
- 10 h 30 : retour Centre Village, visite aménagements du cimetière, écoles, mairie, centre socio-culturel

La matinée sera close par un apéritif. Venez nombreux !

L'accessibilité à St Jean

La loi du 11 février 2005, dite loi "handicap et solidarité", impose de mettre en accessibilité pour les personnes handicapées les établissements recevant du public.

Même si les délais pour réaliser les travaux d'accessibilité ont été rallongés, un groupe composé de trois élus et deux agents communaux travaille sur ce dossier très vaste. Des aménagements viennent d'être réalisés (notamment à la Mairie, aux écoles maternelle et élémentaire et au Centre socio-culturel) et les autres font l'objet d'une programmation, dans le cadre d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP), qui sera proposé au Conseil Municipal du **8 septembre**.

Nous reviendrons sur ce sujet, que la municipalité actuelle considère comme prioritaire, dans le prochain numéro du Petit Journal Saint Jeannais, afin de vous informer notamment du contenu de cet agenda.

RAPPEL

Journée du patrimoine le dimanche 20 septembre

Clin d'œil sur le patrimoine de Saint-Jean-de-Moirans

Comme évoqué dans le VE de juillet, à St-Jean-de-Moirans nous voulons associer les habitants de la commune. Pour cela nous vous invitons à répondre à la question : " Qu'est-ce qui, à St Jean et à mon avis fait partie du patrimoine ?"

Pour répondre c'est très simple, il vous suffit :

- de venir accrocher une photo de l'élément patrimonial que vous voulez partager, faire connaître ou reconnaître à l'ensemble des St Jeannais. Toutes les photos (ou cartes postales anciennes et récentes) seront accrochées sur des supports sur la place du village dans la matinée du dimanche 20 septembre ;
- d'envoyer par mail, de déposer votre photo ou carte postale (ou clé usb) à la mairie qui se chargera de l'accrocher au support le dimanche matin (Adresse : mairie@st-jean-de-moirans.fr).

Date limite pour vos réponses : le vendredi 18 septembre à 15 h.

Vous pouvez aussi accompagner votre photo d'une autre beaucoup plus ancienne, carte postale d'époque par exemple, occasion de voir les évolutions de notre village.

Votre photo, une simple impression, format A5 ou autre, pourra être accompagnée d'une légende avec votre commentaire. Cela peut être une anecdote en lien avec cet élément du patrimoine, mais aussi un souhait, comme celui d'une mise en valeur par exemple, un regret suite à une démolition, une disparition...

A vos appareils ! Vos albums de famille...

Venez partager sur vos photos et souvenirs sur la place et au cours d'une visite pédestre du patrimoine St Jeannais. Rendez-vous devant la mairie à 14 h (durée 1 h 30). La visite sera assurée par un guide-conférencier du Pays d'art et d'histoire du Pays Voironnais.

COMITÉ CONSULTATIF ST JEAN SOLIDAIRE

Une matinée Emploi à St Jean le mardi 13 octobre

Tout en poursuivant ses actions sur les associations solidaires, l'auto pouce (avec le Conseil de Village), la présence dans les quartiers et les actions de prévention, les relations et actions avec la Maison des Isles, notre groupe de travail (composé de 8 élus et 8 habitants volontaires) se concentre sur l'emploi à St Jean.

En effet, d'une idée émise par un habitant, un groupe de 3 personnes composé d'un élu et deux habitants s'est proposé pour organiser une matinée de l'emploi. Le but est de mettre en contact les personnes sans emploi ou qui n'ont pas de situation professionnelle stable et les responsables d'entreprises de la région, de permettre une meilleure connaissance des différentes instances, de proposer des aides à la rédaction de CV, à la tenue d'entretiens d'embauches et éventuellement de répondre directement à des besoins d'entreprises.

Pour ce faire, le groupe de travail a pris l'initiative de s'associer à la **Maison de l'Emploi du Pays Voironnais et Pôle Emploi ainsi qu'à des responsables d'entreprises de la région**.

Les détails de cette action sont en cours d'élaboration, néanmoins nous donnons rendez-vous à toutes les personnes intéressées par ce sujet **le matin du 13 octobre 2015**.

Si vous êtes concerné comme **personne en recherche d'emploi ou comme entreprise**, faites-vous connaître en mairie par mail : mairie@st-jean-de-moirans.fr (avec matinée Emploi à St Jean du 13 octobre comme objet) ou en contactant le secrétariat de mairie (téléphone ou visite).

En attendant "cette matinée Emploi" du 13 octobre 2015, nous vous communiquons les premiers chiffres en notre possession (communication Maison Emploi) :

Répartition population de 15 à 64 ans par type d'activité (total : 2 125) :

- 67,3% actifs en emploi (répartition en 2007 : 67%)
- 6,3 % chômeurs (ce n'est pas un taux de chômage) (répartition en 2007 : 5%)
- 26,4% inactifs (étudiants, retraités, au foyer...) (répartition en 2007 : 28,1%)

Emplois :

- nombre d'emplois sur la commune : 872 (en 2007 : 652)
- nombre d'actifs résidant sur la commune et ayant un emploi : 1 436 (en 2007 : 1 340)

Demande d'un emploi (données Pôle emploi / Insee) :

au 31/12/14 : 194 demandeurs d'emploi inscrits Pôle emploi (catégorie A, B, C)
au 31/12/13 : 207 demandeurs d'emploi inscrits Pôle emploi (catégorie A, B, C)